

La politique du renouveau rural en Algérie: un essai d'évaluation

Pr, Youcef Berkane
Dr, Abdenour Moussaoui

Université de Setif
Université de Constantine

Résumé :

L'État algérien a accordé une attention particulière au développement des espaces ruraux ces dernières années. Cet intérêt s'est manifesté par le lancement d'un vaste programme de soutien au renouveau rural pour la période (2007-2013) qui vise à faire du monde rural un espace productif attractif et intégré dans les dynamiques économiques régionales et nationales. Les projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) constituent l'outil d'exécution de cette politique.

Dans cet article nous exposons les grands traits de l'intervention de l'État en milieu rural ainsi que ses limites. Nous avons voulu aussi mettre en évidence les conséquences, au niveau de la pratique, de la confrontation des principes énoncés dans le cadre de cette politique avec la dure réalité du terrain notamment la lourde machine administrative à qui on demande de jouer un nouveau rôle qui est tout à fait différent du rôle habituel et à une population qui n'a jamais été associée aux décisions la concernant.

Mots-clés : développement rural, durable, agriculture, Algérie, projet de proximité, territoires.

الملخص:

في السنوات الأخيرة، أعطت الجزائر أهمية خاصة لتنمية الفضاءات الريفية والتي تجسدت عبر برنامج الدعم للتجديد الريفي (2007-2013) الذي يهدف إلى خلق فضاء منتج، جذاب ومندمج في الديناميكيات الاقتصادية الجهوية والوطنية. وتعدّ المشاريع الجوارية للتنمية الريفية آلية تنفيذ هذه السياسة.

في هذا المقال، نقوم بطرح الخطوط العريضة لتدخل الدولة في الوسط الريفي وحدوده. ثم نحاول المقارنة بين مبادئ هذه السياسة والممارسات الميدانية وخاصة في يتعلق بالإدارة التي يطلب منها أن تلعب دورا مختلف عن الدور المعتاد والسكان الذين لم يسبق إشراكهم في القرارات التي تخصهم.

الكلمات المفتاحية : التنمية الريفية، مستدام، فلاحية، الجزائر، مشروع جوارية، إقليم.

Classification JEL : E61; H53; O2; Q18; R5.

Introduction

L'agriculture algérienne et le milieu rural ont été malmenés, depuis l'indépendance, entre des politiques mimétiques et socialisantes prises à la hâte suite au départ massif des colons au lendemain de l'indépendance et des politiques libérales mises en œuvre à la suite des recommandations du Fonds monétaire international à partir des années 1990. Par ailleurs, les événements

tragiques vécus par le pays lors de la dernière décennie ont vidé, dans certaines régions, les campagnes au point où des territoires entiers ont été complètement désertés. Le milieu rural s'est retrouvé alors désocialisé, exclu de la croissance économique, marginalisé et confiné à la pauvreté et à l'enclavement.

Cette situation a mis à nu les insuffisances des politiques de développement national impulsées jusqu'ici, pour assurer un développement équilibré et harmonieux des territoires.

Partant d'une prise de conscience qu'on ne peut dissocier l'agriculture de ses territoires, et encore moins de ses ruraux, et de la nécessité de répondre aux besoins fondamentaux en matière de nourriture, de logement, de qualité de vie et la préservation des ressources physiques et biologiques précieuses, l'État a manifesté ces dernières années un intérêt certain pour le milieu rural. Cet intérêt est orienté par des politiques, guidé par des stratégies, encouragé par des aides multiformes aux ruraux et opérationnalisés par des programmes et projets, et où l'individu est considéré comme un acteur central du changement.

Dans ce cadre, l'État a accordé une attention particulière au développement des espaces ruraux en lançant pour la période 2007-2013, un programme de soutien au Renouveau Rural qui vise, d'une part, à renforcer l'accessibilité, l'équipement et les capacités de service du monde rural et, d'autre part, de faire du monde rural un espace productif, attractif et totalement intégré dans les dynamiques économiques régionales et nationales.

Les projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI), qui sont l'outil privilégié d'exécution de cette politique nationale de développement rural, sont des projets intégrés et multisectoriels, réalisés sur des territoires ruraux préalablement identifiés, dans le but de permettre la stabilisation des communautés rurales et le retour de celles qui ont déjà quitté ces territoires.

À travers notre implication dans ce processus, d'une part, en tant qu'experts formateurs chargés par le ministère de l'Agriculture et du développement rural (MADR) de vulgariser les outils de cette nouvelle approche et, d'autre part, en tant qu'enseignants-chercheurs, nous examinons les grands traits de l'intervention de l'État en milieu rural, ainsi que ses limites. Il s'agit, en fait, de mettre en évidence les

conséquences, au niveau de la pratique, de la confrontation des principes énoncés dans le cadre de cette politique avec la réalité du terrain.

Ce travail s'articule autour des points suivants : un rappel historique de la situation de l'agriculture et du développement rural en Algérie (1) ; une présentation des PPDRI, qui constituent l'opérationnalisation des principes du développement rural durable en Algérie (2) ; Enfin, nous mènerons une analyse critique quant aux opportunités et menaces qui pèsent sur cette expérience impulsée par l'État pour revitaliser les espaces ruraux (3).

1. Politiques rurales et agricoles depuis l'indépendance

1.1. Les limites des politiques agricoles depuis l'indépendance

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, l'agriculture représentait plus de 20% du PIB, 33% des exportations du pays, occupait 55% de la population active et couvrait largement les importations alimentaires (1,1 milliard de DA d'exportation par an contre 0,7 milliard de DA par an pour les importations) (Bessaoud, 1994, 89). Par ailleurs, l'Algérie, grâce à sa vaste étendue (plus de 2 millions de km²), à la diversité de ses zones climatiques (humide, subhumide, sèche et saharienne) et à ses potentialités hydriques superficielles et souterraines, notamment au Sud du pays, est considérée comme un pays où il ne peut y avoir de rupture de cycle naturel de plusieurs spéculations (Djenane, 1997, 164).

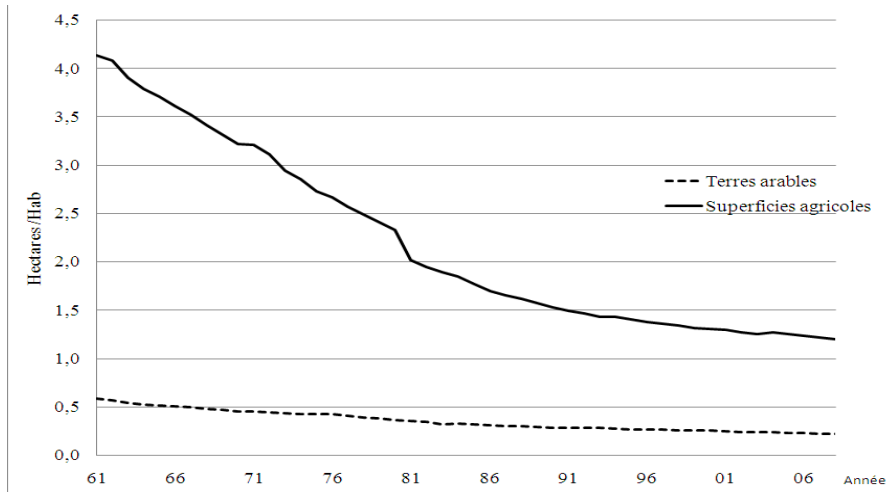
La politique menée par l'Algérie à partir du premier plan triennal (1967-1969), basée sur l'exploitation des hydrocarbures et des ressources minérales, accorda la primauté aux industries dites « industrialisantes » qui absorbèrent plus de la moitié des investissements avec pour objectif de fournir les facteurs de productivité et d'absorber l'excédent de population active agricole (Bessaoud, 1994, 90). Cette politique a permis la mise en œuvre d'une infrastructure industrielle importante ayant engendré un développement rapide de l'économie et l'obtention de taux de croissance économique parmi les plus élevés au niveau de l'Afrique et

du bassin méditerranéen¹. Les exportations d'hydrocarbures, qui couvrent l'essentiel des besoins de l'Algérie en devises, ont permis aussi d'importer les produits alimentaires dont essentiellement les céréales en provenance de diverses régions du monde (États-Unis, Canada, UE et Amérique latine).

« L'Algérie, vivant dans le mythe d'un développement autocentré et d'une rente pétrolière pouvant couvrir l'ensemble des dépenses à l'extérieur, dont les dépenses alimentaires, a accordé peu d'intérêt à la compétitivité de son agriculture, voire au développement de celle-ci. C'est aujourd'hui l'agriculture méditerranéenne la moins développée » (Djenane, 1997, 173), avec pour conséquences les phénomènes de précarité sociale, de pauvreté, de chômage, d'exode rural mais, surtout, d'insécurité alimentaire. En effet, un accroissement soutenu de la population, une urbanisation et une "littoralisation" de la population au détriment des terres agricoles les plus fertiles associés à une amélioration du pouvoir d'achat des algériens font qu'il devient de plus en plus difficile de nourrir une population accrue avec une superficie agricole de plus en plus réduite (Graphique 1).

¹ Le PIB par habitant est passé de 950 dollars en 1975 à 1 496,8 \$ en 1995, puis à 3 116,7 \$ en 2005, soit en accroissement annuel de 7,6% durant la période 1995-2005 pour une augmentation annuelle de la population de 1,6% (CNES, 2007, 30).

Graphique (1): Evolution des terres agricoles et arables entre 1961 et 2008



Source : Réalisé par les auteurs à partir de <http://www.sesric.org/baseind-fr.php>

1.2. Le monde rural : un état des lieux

En milieu rural, la population rurale est jeune, nombreuse, dynamique et se caractérise par une démographique galopante, mais elle est souvent confrontée à la faiblesse des infrastructures de base et à des conditions de vie et d'accès aux commodités et aux opportunités de travail. Il est admis aussi que le milieu rural algérien, d'une manière générale, et l'activité agricole, d'une manière particulière, n'offrent pas assez d'opportunités d'emplois. Selon les statistiques, l'emploi agricole sur l'emploi total est passé de 57% en 1966, à 29,6% en 1977, puis à 17,5% en 1987 et à 11,7% en 2010.

La structure de l'emploi ne doit pas occulter, non plus, la fragilité de la situation et la difficulté à réunir les conditions pour assurer une stabilité indispensable face aux différents aléas et facteurs exogènes, tels que la sécheresse, la réduction des emplois dans la fonction publique et la faiblesse des infrastructures socio-économiques. Le sous-emploi au niveau des régions rurales est une donnée réelle bien que parfois difficilement quantifiable, son intensité varie d'une wilaya (département) à une autre et dépend des

opportunités offertes par l'économie locale et de la situation géographique de la zone considérée.

Par ailleurs, face à la baisse de la production agricole, la surexploitation des ressources naturelles, l'augmentation du chômage où les possibilités de travail hors du secteur agricole demeurent très faibles, voire inexistantes, et à une extension de la pauvreté, les populations rurales se sentent exclues de la croissance économique, oubliées par les pouvoirs publics et de ce fait, elles étaient- dans un tel contexte- tentées par l'exode et exposées à des troubles de tout genre.

L'ouverture progressive des marchés a accentué la paupérisation des populations rurales et ne leur a laissé d'autres choix que de migrer vers les villes ou l'étranger, « alors que la réforme du secteur industriel et du reste de l'économie n'a commencé qu'en 1991, de même qu'elle a été soutenue par l'État qui a octroyé et qui octroie encore des subventions importantes aux entreprises, le secteur agricole est soumis aux lois du marché depuis une dizaine d'années déjà et ne bénéficie pas des mêmes avantages que le reste de l'économie » (Djenane, 1997, 198).

Enfin, la dégradation des conditions de vie des populations rurales et des écosystèmes qui les sous tendent en milieu rural a amené les pouvoirs publics à mettre en œuvre une stratégie de développement rural visant la revitalisation des espaces ruraux, la résorption de la pauvreté et la stabilisation des populations par le développement de l'emploi en milieu rural.

2. Le PPDR : élément d'une nouvelle stratégie rurale

2.1. Situation de l'agriculture à la veille du PNDRA²

Jusqu'à la fin des années 1980, la politique de développement local s'est inscrite en Algérie dans le contexte d'un système de planification centralisée et l'une des rares tentatives de transformation des rapports sociaux en milieu rural, menée durant les années 1970 dans le cadre de la révolution agraire, n'a pas donné les résultats escomptés à cause, entre autre, de la non implication des populations rurales dans ce projet ambitieux (MDDR, 2006, 25). Les réformes des années 1980 et 1990 ont permis de mettre en vigueur une série de

²PNDRA : Plan national de développement rural et agricole.

textes visant la décentralisation, l'aménagement du territoire et les actions de développement local sans pour autant améliorer la situation des populations rurales.

Les programmes de développement local réalisés dans le cadre des programmes sectoriels restent limités dans leurs impacts au regard des besoins des populations et étaient sous tendus par des considérations qui ne concordent pas forcément avec les préoccupations réelles des populations concernées. Les exemples d'initiatives avortées, d'infrastructures économiques éducatives et sanitaires inutilisées ou même abandonnées existent à travers le pays, faute précisément d'avoir été envisagées dans un cadre qui assure l'acceptabilité sociale et la durabilité des actions de développement. (MDDR, 2006, 84). L'abandon et/ou la sous-utilisation d'infrastructures implantées selon des normes préétablies (densité de la population, éloignement du chef lieu...), a montré les limites des approches sectorielles.

La priorité a été aussi donnée au monde urbain et aux secteurs de l'industrie, du BTP et des services au détriment du monde rural dont les conséquences directes furent un désinvestissement chronique dans le secteur agricole et un net ralentissement de l'activité agricole, dans la mesure où beaucoup de terres ont été mises en jachères. Cette situation a été aggravée par des conditions climatiques très défavorables, un potentiel arboricole âgé qui n'a pu être reconstitué et une production animale qui a fortement chuté qui ont déstabilisé l'appareil de production en milieu rural et conduit les agriculteurs et les éleveurs, au fil des campagnes agricoles, à s'endetter de plus en plus auprès des banques.

Par ailleurs, les risques inacceptables que font courir, au pays et à la société, les tendances suscitées par les étapes antérieures d'excroissance urbaine et de destruction du milieu rural ont permis l'émergence d'une prise de conscience qu'on ne peut dissocier l'agriculture de ses territoires et encore moins de ses ruraux, d'une part, et de la nécessité de répondre aux besoins fondamentaux en matière de nourriture, de logement, de qualité de vie et de préservation des ressources physiques et biologiques précieuses, d'autre part.

La question qui se pose aujourd'hui est celle de savoir quel profit va en tirer le monde rural, dans le cadre de la nouvelle politique prônée par les pouvoirs publics, en termes d'amélioration des

conditions de vie des ruraux, de revitalisation des territoires ruraux, d'organisation, de capacités de production et de préservation des ressources naturelles.

2.2.La politique du nouveau rural (PRR)

L'agriculture et le développement rural durable (ADRD) est un concept, exposé pour la première fois dans les des années 1980, dans le cadre *d'Action 21*, qui intègre les considérations d'un développement durable et met en évidence la nécessité de répondre aux besoins fondamentaux des populations tels que le logement, la nourriture, la qualité de la vie et la préservation des ressources physiques et biologiques. **Ce concept désigne les moyens de concilier sur le long terme les dynamiques de développement avec la protection des ressources et des milieux naturels (Hervieu, 2002) et intègre le monde agricole, au point de figurer dans les pratiques, les plans, les programmes et les orientations stratégiques de beaucoup de pays à travers le monde. En effet, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'exode rural et la protection de l'environnement constituent des objectifs fondamentaux et une contribution inestimable au développement durable.** L'agriculture durable traduit, quant à elle, la contribution de l'agriculture au développement durable grâce au respect de l'environnement, au maintien de la rentabilité économique, à l'acceptabilité sociale... (Féret, 2001, 39)

C'est à travers la stratégie nouvelle d'aménagement du territoire (SNAT) que les pouvoirs publics ont manifesté ces dernières années un intérêt certain pour le milieu rural et ont engagé une politique de nouveau rural (PRR) en impliquant solidairement tous les acteurs du monde rural dans une perspective de durabilité en respectant les principes d'acceptabilité sociale des actions à mener, de rentabilité économique, de territorialité, de proximité et de protection de l'environnement.

Cette politique est sous-tendue par les questions de gouvernance locale, de développement durable, d'équité dans l'accès aux prestations de base, de décentralisation et de renforcement de la cohésion sociale. Elle a **pour principes directeurs** (MDDR, 2006, 36):

- **le renforcement de la cohésion sociale et le développement harmonieux et équilibré des territoires** en tenant compte de leurs spécificités, leurs atouts, leurs handicaps et leur diversité ;
- **la lutte contre la marginalisation et l'exclusion ;**
- **le renforcement de la complémentarité entre les espaces urbains et ruraux ;**
- **le renforcement de la politique participative en impliquant la société civile ;**
- et enfin, la contribution à la concrétisation des objectifs du millénaire auxquels l'Algérie a adhéré.

Cette politique, conçue comme une réponse claire et cohérente à la problématique du développement durable des espaces ruraux dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire, est mise en œuvre par le biais de la stratégie nationale de développement rural durable (SNDRD) et diffusée à l'ensemble des acteurs du développement rural (Graphique 2). Elle a « permis aux wilayas d'élaborer leur propre stratégie de développement rural durable en tenant compte de leurs spécificités, de leurs atouts et contraintes » (MADR, 2006, 81) mais elle a surtout encouragé la participation des populations rurales et de leurs organisations à la résolution des problèmes auxquels elles sont confrontées dans la mise en œuvre de projets sur leur territoire.

Cette stratégie vise la redynamisation des zones rurales, en exploitant la vitalité de leurs populations et la diversité de leurs atouts naturels, culturels et économiques. En effet, le monde rural connaît des contraintes fortes en matière de développement qu'il s'agit d'identifier en vue de chercher à les lever. Il recèle aussi des potentialités importantes qu'il est possible de valoriser. Cette stratégie met, par conséquent, l'accent sur l'autosuffisance des ménages ruraux, la sécurité alimentaire du pays, la diversification des activités économiques, le rétablissement des équilibres écologiques, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, la valorisation des patrimoines matériel et immatériel et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale, considérés comme des axes prioritaires en matière de développement rural.

La SNDRD est issue d'une étude prospective, testée durant la période 2003-2005, adopté par le conseil du gouvernement le 14/2/2006 et

La politique du renouveau rural en Algérie: un essai d'évaluation

Pr, Youcef Berkane - Dr, Abdenour Moussaoui

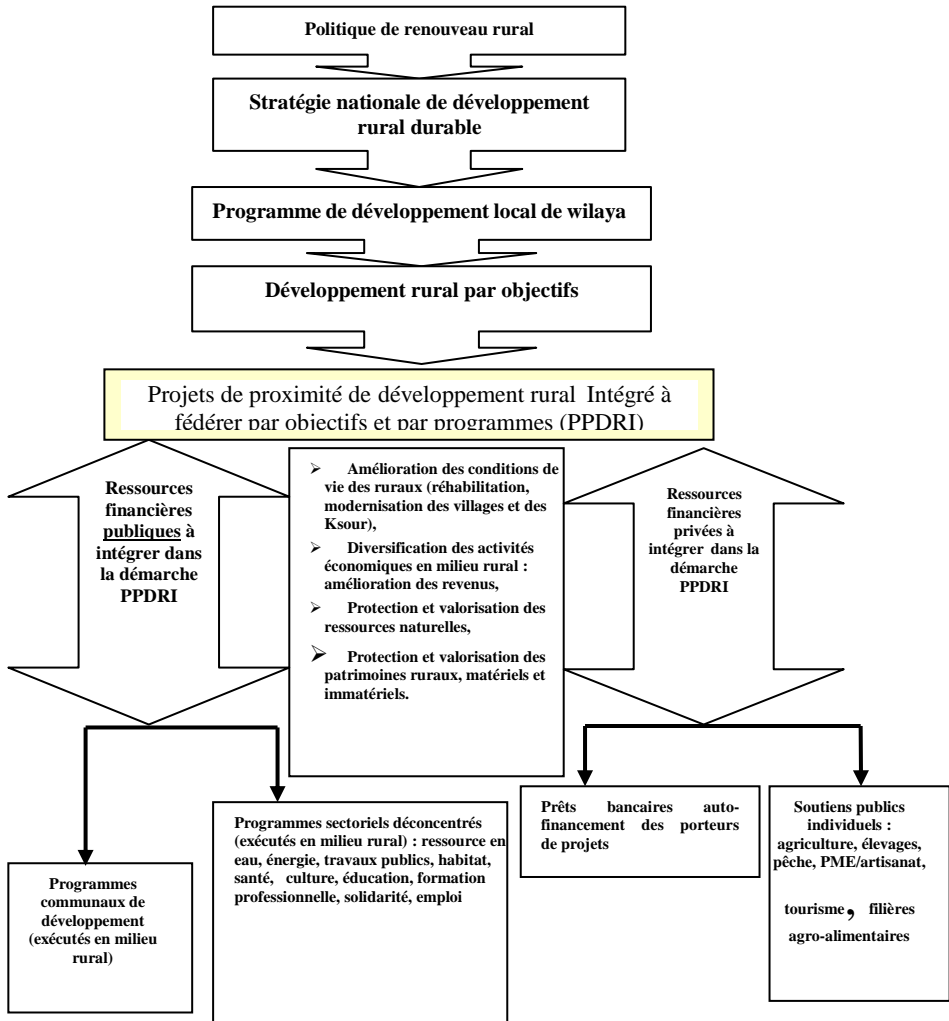
consolidée par la mise en place de la Commission nationale du développement rural (CNDR)³. Elle fournit le cadre et les modalités d'une revitalisation progressive des zones rurales par le biais d'une valorisation des activités économiques et physiques, matérielles et immatérielles, sur la base d'un partenariat entre acteurs privés et publics, une responsabilisation des différents partenaires impliqués dans un processus ascendant et décentralisé et une dynamique de développement intégré et participatif.

Cette stratégie s'articule autour de 4 axes (MADR, 2004, IV) :

- établissement d'un partenariat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires ;
- appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes ;
- valorisation équilibrée et gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires ;
- synergie économique et sociale et coordination des les dysfonctionnements de la filière agroalimentaire actions.

³ Installée le 15/3/2006 elle regroupe 18 secteurs ministériels et 3 institutions nationales.

Graphique (2) : La PRR, architecture et objectifs



Source: MADR, 2007, 3.

L'intérêt pour le monde rural et l'agriculture est orienté par des politiques, guidé par des stratégies, soutenu par des aides multiformes aux ruraux et opérationnalisé par des programmes et des projets où l'individu est considéré comme un acteur central de changement.

À cet effet, un Plan national de développement agricole (PNDA) a été initié en 2000 suite à un processus de réforme du secteur agricole entamé au début des années 1980. Il constitue l'instrument principal permettant la mise à niveau et le développement de l'agriculture algérienne, dans une perspective durable et en conformité avec les engagements pris par l'Algérie (Accord d'Association avec l'UE, OMC). Mais, pour une meilleure identification des contraintes du milieu rural, l'agriculture a été associée au développement rural et, par conséquent, le PNDA a étendu, en 2002, ses objectifs à la revitalisation des espaces ruraux, à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et à la promotion des activités artisanales et des métiers ruraux. Il a été ainsi transformé en PNDRA et s'est fixé comme objectifs :

- asseoir les bases d'un développement agricole et rural durable en assurant, notamment, une meilleure utilisation et une valorisation des potentialités naturelles ;
- étendre la surface agricole utile par des actions de mise en valeur des terres ;
- intensifier et diversifier la production agricole en encourageant le processus de modernisation du secteur par le biais d'investissements productifs et technologiques ;
- améliorer la sécurité alimentaire du pays en s'adaptant à l'aridité chronique (gestion active de la sécheresse) et en gérant de manière rationnelle les ressources naturelles ;
- créer des emplois pour stabiliser les populations rurales (agriculteurs, artisans et autres ruraux) par un développement de leur potentiel productif et une amélioration de leur compétitivité (valorisation des produits du terroir, développement de certains produits de l'agriculture locale et des produits dérivés de l'élevage).

Ce plan s'appuie sur un instrument stratégique et opérationnel : le projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI).

3. Les PPDR : portées et limites d'une nouvelle approche

Pour une meilleure gouvernance (plus de transparence et de flexibilité) et une gestion saine des deniers publics, les pouvoirs publics ont sollicité la participation et l'implication de la société civile dans la gestion des territoires. Le but recherché à travers la gouvernance locale est la « recherche de nouveaux modes d'organisation territoriale et une conception moderne du management local, transcendant les politiques sectorielles » (Bertrand, Moquay 2004, 78). Des changements importants ont, par conséquent, affecté la conception de l'action publique, provoquant un déplacement de l'analyse de la seule action des gouvernements vers l'implication d'autres acteurs privés (associations, individus...). Cette démarche englobe aussi bien les territoires, les institutions, les activités, les ménages que les individus.

L'intervention de l'État, après avoir été descendante et sectorielle, est désormais, avec la mise en œuvre des PPDR, transversale, de proximité, ascendante, participative, décentralisée et intégrée. En succédant aux projets de proximité de développement rural (PPDR), mis en œuvre de façon expérimentale depuis 2003, les PPDR sont considérés comme l'outil privilégié d'exécution de la politique nationale de développement rural et visent la responsabilisation des populations rurales, la mutualisation des compétences des acteurs locaux (agents des secteurs de l'administration et personnes qualifiées) et des efforts publics et privés au sein d'une cellule d'animation rurale (CAR)⁴.

« L'approche participative a pour objet d'identifier l'axe économique majeur des communautés rurales concernées et d'élaborer de façon concertée entre les services techniques décentralisés de l'administration et ces populations rurales, un programme d'actions qui viendra consolider et appuyer les efforts de développement des ménages sur leur territoire». (MADR, 2007, 6)

⁴ La CAR est composée du chef de Daïra (président), des représentants des APC, des représentants de la société civile, des représentants des organisations rurales, des leaders locaux et des porteurs de projets individuels ou collectifs. Elle a pour fonction de formaliser et de suivre l'ensemble des PPDR de la Daïra et d'accompagner les porteurs de projets durant les différentes phases de mise en œuvre.

Ce sont des projets intégrés et multisectoriels, réalisés sur des territoires ruraux préalablement identifiés dans le but de permettre la stabilisation des communautés rurales, le retour de celles qui ont quitté ces territoires et visent, d'une part, à fédérer au sein du territoire les acteurs, les connaissances et les financements et, d'autre part, à mutualiser les efforts publics (investissements à usage collectif) et privés (investissements à usage individuel). Les PPDR constituent l'outil opérationnel de la mise en œuvre des programmes de développement rural de Wilaya et font l'objet d'un processus de validation et de décision décentralisé.

L'éligibilité de ces projets est basée sur trois critères : leur durabilité écologique (préservation des ressources naturelles), leur rentabilité économique (efficacité des investissements) et leur acceptabilité sociale (implication des populations rurales).

Ils sont mis en œuvre à travers quatre programmes fédérateurs (MADR, 2007,4):

- amélioration des conditions de vie des ruraux (réhabilitation, modernisation des villages et des Ksour) ;
- diversification des activités économiques en milieu rural : amélioration des revenus ;
- protection et valorisation des ressources naturelles ;
- protection et valorisation des patrimoines ruraux, matériels et immatériels.

Ces projets de territoire sont élaborés, dans le cadre d'une démarche participative, par les acteurs locaux du territoire concerné, et font l'objet d'un processus de validation et de décision décentralisé. Ils impliquent à la fois les individus, les communautés et les institutions :

- les individus le sont à travers les aides et les subventions qui renforcent leurs capacités à créer une micro-activité ;
- les communautés le sont à travers des utilités dans le cadre des équilibres socio-économiques entre territoires pour un développement harmonieux et équilibré ;
- les institutions le sont par une décentralisation des politiques, une prise de décision collective et la responsabilisation.

Cette politique a conduit le ministère de l'Agriculture à solliciter des universitaires et d'anciens cadres des ministères de l'Agriculture pour intervenir au niveau des communes, daïras et wilayas afin de

vulgariser cette expérience. Cette opération, à laquelle nous avons participé, a été marquée par l'adhésion des ruraux à cette idée nouvelle et innovante. Ils ont considéré que, pour la première fois, les autorités centrales tentent d'impliquer les acteurs locaux dans le processus de développement.

Dans cette optique, L'État a accordé une attention particulière au développement des espaces ruraux en injectant à travers le plan complémentaire de soutien à la croissance économique, pour la période 2005-2009, près de 3 milliards USD pour le développement rural sur un programme global de 42 milliards USD et un programme de soutien au renouveau rural, pour la période 2007-2013, qui visent, d'une part, à renforcer l'accessibilité, l'équipement et les capacités de service du monde rural et, d'autre part, à faire du monde rural un espace productif et attractif, totalement intégré dans les dynamiques économiques régionales et nationales. Jusqu'à présent, 2 000 projets ont été mis en œuvre dans ce contexte, avec pour objectif la concrétisation - comme seuil minimal - de 12 000 projets de PPDR à l'horizon 2014 dont vont bénéficier 5 à 6 millions d'habitants des zones rurales. Quant au problème de l'exode rural, des mesures de facilitation ont été prises pour favoriser les investissements en milieu rural, notamment à travers la création de 500 000 logements ruraux qui ont stabilisé près de 2,5 millions de personnes⁵.

La disponibilité des ressources financières à toujours été posée comme un préalable au développement. L'idée qui consiste à relancer l'économie par les infrastructures n'est pas nouvelle. Les investissements réalisés contribuent à la modernisation des équipements et à amélioration de la productivité dans les exploitations agricoles et dans les usines. Les économies des pays industrialisés à l'instar des USA et de l'UE ont procédé de la même manière pour développer l'emploi et soutenir la croissance économique.

La nouvelle stratégie de développement rural en Algérie soulève des questions :

– L'affectation de ressources financières importantes est-elle suffisante en l'absence d'une société civile rurale structurée et d'une

⁵ Selon une déclaration faite le 18/04/2011 par le ministre de l'Agriculture
(http://www.premier-ministre.gov.dz/index.php?option=com_content&task=view&id=1630&Itemid=24)

bonne gouvernance des institutions locales imprégnées de leurs missions (services agricoles, assemblées locales, coopératives, associations professionnelles, agences bancaires et bureaux d'études), capables de piloter les projets et d'orienter les porteurs de projets ?

– Quelles sont les capacités d'absorption du monde rural, de suivi des dépenses, d'impacts et de profits attendus ? Se focaliser sur une lutte contre la précarité sans évoquer le délabrement des institutions locales (APC⁶, administrations agricoles, succursales et agences bancaires, centres de développement...) participe d'une démarche pour le moins irrationnelle.

D'autres contraintes, liées à différents facteurs, risquent de mettre un frein à cette politique :

- la taille des exploitations agricoles, le morcellement des terres limitent les actions d'intensification ;
- les impacts du changement climatique, avec pour conséquences l'irrégularité des productions ;
- la sous-exploitation des terres agricoles, liée notamment aux statuts juridiques des exploitations (indivision, exploitations agricoles collectives...);
- l'irrégularité de la disponibilité des intrants et la tendance haussière de leurs prix de rétrocession ;
- les difficultés d'accès au financement bancaire ;
- l'attentisme des populations rurales, hérité des politiques de développement antérieures, associé aux contraintes réelles d'un environnement institutionnel difficile ont contribué à une dégradation accélérée des conditions de vie en milieu rural.
- la faiblesse, voire l'absence, des systèmes de régulation à l'origine des dysfonctionnements de la commercialisation (multiplicité des intermédiaires, spéculation, détérioration des revenus - en termes réels - des agriculteurs qui, en périodes de pleine production sont contraints de vendre à perte leurs produits) ;
- qui, sous les effets conjugués de la libéralisation de l'économie, des importations anarchiques et des différentes restructurations des dernières années, ont révélé la déconnection de la filière avec l'activité agricole provoquant un niveau de dépendance

⁶ Assemblées populaires communales

vis-à-vis de l'extérieur atteignant des niveaux record⁷. En effet, la part du secteur agroalimentaire est passée de 20% du PIB à la fin des années 1970 à 8,7% du PIB en 2008 (voir annexe).

Au cours de rencontres informelles avec des acteurs locaux et des cadres de l'administration locale, nous avons constaté que cette politique n'a pas eu, jusqu'à présent, l'impact souhaité par les pouvoirs publics, à cause notamment du comportement bureaucratique de l'administration, de l'inertie des élus locaux jaloux de leurs prérogatives et croyant que cette politique entrainera leur empiètement et, enfin, de la sclérose d'un système bancaire incapable de s'impliquer dans cette politique. D'ailleurs les correspondants locaux des quotidiens d'information relatent souvent les difficultés rencontrées par les porteurs de projets. A titre d'exemple, la commune de Béni Maouche (wilaya de Bejaia), qui est loin d'être un cas isolé, s'est vue attribuée onze (11) PPDRI en 2008 comprenant des actions collectives, financées par le budget d'équipement de l'État et des actions individuelles financées par des fonds privés et des crédits bancaires. Ces projets ont été avalisés, aussi bien par la commission technique de daïra que par la commission de wilaya mais, deux années plus tard, seules les actions collectives relevant des services des forêts (ouverture des pistes, plantations d'oliviers et d'arbres fruitiers) ont été mises en œuvre⁸. N'assistons-nous pas alors à la mise en œuvre de la même politique de développement rural avec des projets financés par des fonds publics « maquillés » en PPDRI.

Conclusion

Le pays ayant renoué avec la croissance économique, la relance du secteur agricole est à l'ordre du jour car essentielle à la consolidation d'une croissance économique saine et à la stabilisation des populations rurales. Le secteur de l'agriculture assure la subsistance de plus des deux tiers de la population et tout progrès a donc des répercussions immédiates sur le revenu et les conditions de vie de la population. Au niveau de la pratique, la confrontation des principes énoncés dans le cadre de la politique du nouveau rural avec la réalité du terrain, notamment face à la lourde machine

⁷ À titre d'exemple, sucre 100%, huile 95%, viandes blanches 90%, légumes secs 85%, céréales 70%, lait 57%, viandes rouges 18%.

⁸ Le quotidien national d'information « ELWATAN » du 06/07/2011

La politique du renouveau rural en Algérie: un essai d'évaluation

Pr, Youcef Berkane - Dr, Abdenour Moussaoui

administrative à qui on demandait de jouer un rôle différent, à une population qui n'a jamais été impliquée dans les décisions la concernant et un verrouillage quasi-généralisé de l'accès aux financements dont se plaignent les porteurs de projets, risque de compromettre la durabilité des interventions publiques et privées prônées dans le cadre de cette nouvelle approche de développement. La faible implication dans la prise de décision des représentants de la société civile et des organisations rurales, qui sont les garants de la concrétisation de la nouvelle vision de l'action publique qui donne plus de pertinence à l'échelon local, compromet la portée de la nouvelle approche de développement rural.

En définitive, cette approche, nouvelle et innovante, peut-elle seule redynamiser un secteur longtemps marginalisé ?

Annexe: Indicateurs socioéconomiques de l'Algérie (2009-2010)

Superficie totale (Km ²)	2 381 741
Population totale (2010*)	35 468 208
Taux de croissance annuel de la population (2009)	1,52
Densité de la population (habitants par km ²) (2010)	14,89
Communes rurales (%)	63,5
Population rurale (% population totale) (2009)	34,14
Population agricole (milliers) (2009)	7 404
Espérance de vie moyenne à la naissance (années) (2010*)	72,3
Population active occupée (milliers) (2010*)	9 735
Taux d'Activité de la main-d'œuvre féminine (% Population féminine âgée 15-64 ans) (2009)	37,20
Taux de chômage (2010*)	10,03
Accès à une source d'eau améliorée, en milieu rural (% de la population rurale y ayant accès) (2008)	79,0
Structure de l'emploi (%) (2010*)	
Agriculture	11,7
Industrie	13,7
BTP	19,4
Commerce et services	55,2

Source : <http://www.sesric.org/baseind-fr.php>

*Office national des statistiques

Bibliographie :

- BERTRAND N., MOQUAY P., 2004, « La gouvernance locale, un retour à la proximité », in *Économie rurale*, n°280, mars-avril, pp.77-95.
 - BESSAOUD O., 1994, « L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963–1992) », in *Options Méditerranéennes*, n°8, Série B, Montpellier, CIHEAM, pp. 89-103.
 - CNES (Conseil national économique et social), 2007, *Rapport national sur le développement humain*, rapport réalisé en coopération avec PNUD, Algérie.
 - DJENANE A., 1997, *Réformes économiques et agriculture en Algérie*, thèse de doctorat d'État, Institut des sciences économiques, Université de Sétif, Algérie.
 - Féret S., 2001, « L'agriculture et le développement durable », in Vorly B (dir.), *Cahiers de propositions pour le XXIème siècle*, Editions Charles Léopold Mayer, Alliance pour un Monde Responsable pluriel et solidaire, 66p.
Disponible sur : <http://www.alliance21.org/2003/article402.html> (consulté le 11/03/2012).
 - HERVIEU B., 2002, « Le développement durable : une nécessité pour nourrir le monde? », Communication faite à l'Académie des sciences morales et politiques, *Le Dossier de l'environnement de l'INRA*, n°22.

Disponible sur <http://www.inra.fr/dpenv/hervid22.htm> (consulté le 12/01/2012)
 - MADR, 2007, « Pour une meilleure gouvernance des territoires ruraux : Approche méthodologique pour l'initiation et la mise en œuvre des Projets de Développement Rural Intégrés », Ministère délégué chargé du Développement Rural (MDDR), Décembre, Algérie.
 - MADR, 2004, « Stratégie de développement rural durable: Présentation de la Stratégie Nationale », janvier, Algérie.
- MDDR, 2006, La politique de renouveau rural, Aout, Algérie.